

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE WATERVILLE**

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 12 août 2024, à 19h00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1

Karl Hunting, conseiller au siège no 3

Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4

Véronique Blais, conseillère au siège no. 5

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Étaient absents :

Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2

René Bessette, conseiller au siège no. 6

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse Madame Nathalie Dupuis.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024
- 3.0 Adoption des comptes payés de juillet 2024
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour juillet 2024
- 5.0 Dépôt Bilan gestion de l'eau potable 2023
  
- 6.0 Période de questions
  
- 7.0 Résolutions :
  - 7.1 Entente intermunicipale concernant des services de collecte des déchets et matières compostables entre la Ville de Waterville et la municipalité de Hatley pour 2025-2026-2027
  - 7.2 Nomination d'un membre au CCU
  - 7.3 Programme de gestion des actifs
  - 7.4 Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 554 000 \$ qui sera réalisé le 22 août 2024
  - 7.5 Offre de financement du règlement no 499
  - 7.6 PIIA 2024-08-0004 – Rénovation 1075 Principale Sud
  - 7.7 Rapport concernant une subvention relative au Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE) – Dossier TUF74374 – 44080 (5) 20240429-002
  - 7.8 Rapport concernant une subvention relative au Programme d'aide à la voirie locale (PPA-ES) – Dossier ZYH76322 – 44080 (5) 20240429-002
  - 7.9 ADSP – Paiement no 6
  - 7.10 Réparation conduite d'égout accrochée au pont sur Principale Nord
  
- 8.0 Varia
  
- 9.0 Questions des contribuables
  
- 10.0 Levée de l'assemblée



**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting.  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette.  
Et résolu à l'unanimité.

**D'adopter l'ordre du jour déposé avec les ajouts suivants :**

- 7.11 Service incendie – Entente avec Compton
- 7.12 Travaux Principale Nord (du pont à Raymond) – Directive de changements no 4.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024**

**CONSIDÉRANT** l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 2 juillet 2024 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting.  
Appuyé par la conseillère Véronique Blais.  
Et résolu à l'unanimité.

**QUE** le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024 soit adopté.

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1<sup>ER</sup> AU 31 JUILLET 2024**

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett.  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette.  
Et résolu à l'unanimité.

**QUE** les comptes payés et à payer du 1er au 31 juillet soient adoptés :  
Les activités courantes du 1er au 31 juillet : 500 908.75 \$  
Les salaires du 1er au 31 juillet: 63 586.01 \$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 343.



## **DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUILLET 2024**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de juillet 2024.

## **DÉPÔT DU BILAN GESTION DE L'EAU POTABLE 2023**

La secrétaire-trésorière dépose le Bilan de gestion de l'eau potable pour l'année 2023.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'était présente.

5712-2024-08-12

## **ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT DES SERVICES DE COLLECTE DES DÉCHETS ET MATIÈRES COMPOSTABLES ENTRE LA VILLE DE WATERVILLE ET LA MUNICIPALITÉ DE HATLEY POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027**

**ATTENDU QUE** la Ville de Waterville et la municipalité de Hatley désirent se prévaloir des dispositions de l'article 569 et les suivantes du Code municipal du Québec (RLRQ c. C-27.1) et l'article 468 et les suivantes de la Loi sur les Cités et Villes (RLRQ. C. C-19) pour conclure une entente relative à des services de collectes des déchets et des matières compostables pour l'année 2025;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Hatley a manifesté son intérêt de renouveler l'entente de services pour 2025, 2026 et 2027;

**ATTENDU** le projet d'entente déposé par la Ville de Waterville, version du 5 août 2024;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette.  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett.  
Et résolu à l'unanimité.

**QUE** la Ville de Waterville approuve l'Entente intermunicipale concernant des services de collecte des déchets et matières compostables entre la Ville de Waterville et la municipalité de Hatley pour les années 2025-2026-2027, version du 5 août 2024;

**QUE** la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

5713-2024-08-12

## **NOMINATION D'UN MEMBRE AU CCU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a adopté son règlement no. 532 constituant son Comité consultatif d'urbanisme ;



**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité doivent être nommés par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QU'UN** poste était vacant;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais.  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette.  
Et résolu à l'unanimité.

**DE** nommer Madame Chantal Lennon à titre de membres du Comité consultatif en urbanisme pour le terme qui se terminant le 31 décembre 2025.

5714-2024-08-12

### **PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

**CONSIDÉRANT QUE** le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan Climat vise l'adaptation et l'atténuation aux impacts des changements climatiques en identifiant les risques et en préconisant une résilience des services essentiels impactés;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett.  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting.  
Et résolu à l'unanimité.

**QUE** la Ville de Waterville s'engage à ;

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 15 septembre 2026, le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.



**CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 554 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 AOÛT 2024**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Waterville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 554 000 \$ qui sera réalisé le 22 août 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
499	3 094 900 \$
499	1 247 700 \$
499	22 900 \$
499	188 500 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 499, la Ville de Waterville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette.

Appuyé par le conseiller Karl Hunting.

Et résolu à l'unanimité.

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 août 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 février et le 22 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la)



greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE  
155, RUE CHILD  
COATICOOK, QC  
J1A 2B4

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Waterville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 499 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 août 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

5716-2024-08-12

## **OFFRE DE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NO 647**

### **Soumissions pour l'émission d'obligations**

Date d'ouverture :	12 août 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	22 août 2024
Montant :	4 554 000 \$		

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts numéros 499, la Ville de Waterville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Ville de Waterville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de



titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 août 2024, au montant de 4 554 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

317 000 \$	4,00000 %	2025
332 000 \$	3,75000 %	2026
348 000 \$	3,65000 %	2027
365 000 \$	3,70000 %	2028
3 192 000 \$	3,70000 %	2029

Prix : 98,45300

Coût réel : 4,10589 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

317 000 \$	4,10000 %	2025
332 000 \$	3,75000 %	2026
348 000 \$	3,65000 %	2027
365 000 \$	3,70000 %	2028
3 192 000 \$	3,75000 %	2029

Prix : 98,59454

Coût réel : 4,11170 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

317 000 \$	3,90000 %	2025
332 000 \$	3,75000 %	2026
348 000 \$	3,65000 %	2027
365 000 \$	3,65000 %	2028
3 192 000 \$	3,70000 %	2029

Prix : 98,37000

Coût réel : 4,12205 %



**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais.  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett.  
Et résolu à l'unanimité.

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 4 554 000 \$ de la Ville de Waterville soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

**QUE** demande soit faite à ce) derniers de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

**QUE** la mairesse et la greffière-trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

5717-2024-08-12

#### **PIIA 2024-08-0004 – RÉNOVATION 1075 PRINCIPALE SUD**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du 1075 rue Principale Sud se trouve dans un secteur où un PIIA est exigé;

**CONSIDÉRANT QUE** la rénovation va garder le cachet antique de la résidence en ne touchant presque pas à la structure extérieure du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires ont remis les documents des travaux à venir;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires ont remis la description des travaux qui vont être effectués sur la résidence et que ces travaux respectent les normes établies selon le règlement du PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement de plancher favorisé pour les grandes salles du niveau 2 et 3 rappellera le bois et pourra être appliqué de manière à reproduire le motif original du plancher;





**CONSIDÉRANT QUE** la rénovation de la résidence ne causera aucun préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande d'accepter la demande à condition de respecter les modifications suivantes à son plan original :

- 1) le revêtement avant : le revêtement devra être horizontal afin de préserver le cachet ancien. Le vinyle est accepté par le CCU ;
- 2) le cadrage des fenêtres et des coins avant du bâtiment devra être en bois ou en un matériau dérivé comme le Canixel ou le Maybec, afin de maintenir l'aspect patrimonial du bâtiment
- 3) Concernant la réduction de la véranda par un balcon plus petit, il est important que la rampe, la balustrade et les colonnes soient en bois, comme mentionné dans le document, pour conserver le cachet patrimonial;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette.  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting.  
Et résolu à l'unanimité.

**QUE** le conseil municipal approuve la présente demande tel que recommandé par le CCU.

5718-2024-08-12

**RAPPORT CONCERNANT UNE SUBVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA-CE) – DOSSIER TUF74374 – 44080 (5) 20240429-002**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Waterville reçoit une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE) au montant total de 11 000\$ pour la réfection des chemins Ingham, Nutbrown, Downey, Broadhurst, Compton et Principale Sud;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a réalisé les travaux identifiés pour un montant de 136 645\$;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais.  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett.  
Et résolu à l'unanimité;

**DE** confirmer au Ministère des Transports du Québec la réalisation des travaux;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Waterville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les divers chemins pour un montant subventionné de 11 000\$ conformément aux exigences du MTQ;

**DE** demander le versement de la subvention prévu au programme du PPA-CE.



**RAPPORT CONCERNANT UNE SUBVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA-ES) – DOSSIER ZYH76322 – 44080 (5) 20240429-002**

**CONSIDÉRANT** QUE la Ville de Waterville reçoit une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PPA-ES) au montant total de 45 000\$ pour la réfection des chemins Ingham, Nutbrown, Downey, Broadhurst, Compton et Principale Sud;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a réalisé les travaux identifiés pour un montant de 136 645\$;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting.  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett.  
Et résolu à l'unanimité;

**DE** confirmer au Ministère des Transports du Québec la réalisation des travaux;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Waterville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les divers chemins mentionnés pour un montant subventionné de 45 000 \$ conformément aux exigences du MTQ;

**DE** demander le versement de la subvention prévu au programme du PPA-ES.

**ADSP INC - PAIEMENT NO 6**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Waterville a donné un mandat, le 15 janvier 2024, à la firme ADSP Inc. pour les services professionnels multidisciplinaires pour le projet de transformation de l'église en lieu multifonctionnel;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur doit présenter un décompte progressif afin d'obtenir un paiement;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais.  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette.  
Et résolu à l'unanimité;

**D'**approuver le paiement de la facture F-5643 en date du 18 juillet 2024 de ADSP Inc. au montant de 23 713.62\$ taxes incluses pour les services professionnels multidisciplinaires pour le projet de transformation de l'église en lieu multifonctionnel tel que recommandé par Sylvie Girard de Géosymbiose.

**RÉPARATION CONDUITE D'ÉGOUT ACCROCHÉE AU PONT SUR PRINCIPALE NORD**

**CONSIDÉRANT QUE** la conduite d'égout accrochée au pont sur la rue Principale Nord exigeait une réparation d'urgence afin d'éviter qu'elle se décroche et se vide dans la rivière ;



**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réparation effectués représentent des coûts d'environ 35 000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** les sections réparées doivent être réisolées pour un coût estimé à environ 16 000\$;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting.

Appuyé par le conseiller Gordon Barnett.

Et résolu à l'unanimité.

**D'**approuver les coûts de réparation d'urgence de la conduite ;

**D'**accepter la soumission d'Isolef pour l'isolation des sections réparées de la conduite au montant de 14 900\$ plus taxes;

**De** financer ces dépenses par le surplus de l'exercice.

5722-2024-08-12

### **SERVICE INCENDIE – ENTENTE AVEC COMPTON**

**ATTENDU QUE** le directeur incendie de la Ville, Patrick Giguère, désire se retirer de son poste de directeur du service incendie à partir de 2025;

**ATTENDU QU'**après plusieurs discussions et rencontres, suite à cette annonce, la Ville considère que ce poste représente de grandes responsabilités et requière de plus en plus de temps et de connaissances qui sont difficilement réalisables par un pompier volontaire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Compton et la Ville de Waterville désirent se prévaloir des dispositions de l'article 569 et les suivantes du Code municipal du Québec (RLRQ c. C-27.1) et l'article 468 et les suivantes de la Loi sur les Cités et Villes (RLRQ. C. C-19) pour conclure une entente relative au partage des services du directeur des services incendie;

La conseillère Véronique Blais déclare qu'elle a un intérêt dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting.

Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette.

Et résolu

**QUE** la Ville de Waterville approuve et signe le protocole d'Entente intermunicipale concernant le partage des services du directeur des services incendie entre la municipalité de Compton et la Ville de Waterville;

**QUE** la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.



**TRAVAUX PRINCIPALE NORD (DU PONT À RAYMOND) – DIRECTIVE DE CHANGEMENTS NO 4**

**CONSIDÉRANT** la directive de changement no 4, présentée par la firme Exp le 4 novembre 2023, soit après la réalisation des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la directive de changement no 4 fait référence à l'article A.6.1 « Allocation pour excavation de matériaux de 1<sup>re</sup> classe en tranchée en dépenses contrôlées » du bordereau avec prévue de 10 000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** cette directive de changement est au montant de 147 097\$ avant taxes. Ce qui représente un dépassement de 137 097\$ en frais supplémentaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 22 du règlement de gestion contractuelle, stipule « *Toute modification du contrat doit être autorisée. Si celle-ci excède 10% du montant initial du contrat, elle devra préalablement avoir été autorisée par résolution du conseil de la Ville.* » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directive de changement a été présentée après la réalisation des travaux, la direction n'a pas été en mesure de faire approuver les dépassements de coûts tel que prévu au règlement de gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT** cette situation, la Ville a demandé un avis professionnel de la firme Géosymbiose;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Ville de Waterville a pris connaissance de l'avis professionnel de la firme Géosymbiose en date du 11 mars 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté, le 2 avril 2024, la résolution 5642-2024-04-02, appliquant une retenue de 62 626 sur la directive de changement no 4;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur Eurovia a remis ses commentaires le 25 juin dernier;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse de ces commentaires par la firme Géosymbiose, il a été recommandé de réduire le montant de retenu de 8 924\$;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette.  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett.  
Et résolu à l'unanimité.

**De** réduire la retenue permanente de 8 924\$, ce qui ajusterait le montant de la retenue permanente à 53 702\$ sur la directive de changement no 4 au montant de 147 097\$, tel que recommandé par la firme Géosymbiose.



## VARIA

Aucune personne n'était présente.

## QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucune personne n'était présente.

5722-2024-08-12

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting.  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette.  
Et résolu à l'unanimité.

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h15.

---

Nathalie Dupuis, mairesse

---

Nathalie Isabelle, directrice générale

